

# Dépistage de l'ostéoporose : les kinés ont un rôle à jouer !

Depuis 2019, l'URPS MK ARA participe en tant qu'instance représentative des kinésithérapeutes libéraux, aux réflexions régionales portant sur la pertinence et l'efficacité des parcours ostéoporotiques. A l'origine de près de 400 000 fractures par an, l'ostéoporose reste encore trop peu diagnostiquée : plus de 90 % des victimes de ces fractures en ignorent la cause !!

Face à ce constat, il est apparu pertinent d'interroger la façon dont les kinésithérapeutes, en s'appuyant sur leurs compétences propres, pouvaient prendre part au repérage précoce de cette maladie.

Dès les premières étapes du projet, l'URPS a souhaité s'associer à l'AFLAR pour structurer un parcours faisant sens. L'Association Française de Lutte AntiRhumatismale œuvre depuis 1928 pour une meilleure prise en charge des patients atteints d'affections rhumatismales. Ainsi, l'ostéoporose est au cœur d'un plan de santé publique élaboré par la structure, plan présenté au Sénat en 2017.

Dr Laurent Grange, Président de l'Association et Christelle Alliot-Launoit, vice-présidente ont rapidement adhéré à l'idée de penser la consultation de kinésithérapie, comme un espace pouvant favoriser le repérage précoce des patients à risque.



Ce sont donc plusieurs outils qui ont été créés afin d'inciter les kinésithérapeutes à interpeller leurs patientèles les plus à risque sur cette pathologie :

**Outil n°1 :** une affiche de prévention pour favoriser le dialogue à placer dans la salle d'attente,

**Outil n°2 :** une grille d'évaluation axée sur 4 critères : perte de taille, survenue de chutes, antécédents de fracture, test unipodal

**Outil n°3 :** si risque avéré, un courrier pré-rempli vers le médecin

**Outil n°4 :** deux pages Internet d'informations, dont l'une dédiée aux kinésithérapeutes. Véritable boîte à outils, cette page professionnelle se veut regrouper l'ensemble des documents (grille d'évaluation, arbre décisionnel, etc...) vous permettant de vous inscrire dans ce parcours ostéoporotique.

Pour ne pas alourdir le bilan ou la séance de suivi, il était important de construire une démarche simple s'appuyant sur des critères rapidement évaluables et validés scientifiquement.

Pour en savoir plus sur ce projet, la démarche et les outils associés : n'hésitez pas à vous référer au courrier annexé à ce bulletin d'informations. L'URPS MK ARA reste disponible pour toute question.

## « Parcours ostéoporotique Kiné » : Développement d'une nouvelle application disponible sur MonSisra

Bien que disponible en version papier et sur le site URPS MK ARA, le courrier d'orientation à l'attention du médecin sera également accessible via votre portail MonSisra.

En effet, l'URPS s'est appuyée sur son partenariat avec le GCS SARA pour proposer à ceux qui souhaitent privilégier l'outil numérique, la possibilité :

- de compléter directement en ligne ce courrier
- d'en favoriser la transmission rapide au médecin, de façon sécurisée

Pour accéder à cette application, intitulée « Parcours ostéoporotique Kiné », connectez-vous à votre compte SARA ou créez-en un, et rendez-vous sur votre portail MonSisra



# Intégrez L'Annuaire Auvergne Rhône-Alpes des kinés

Vous êtes déjà plus de 3600 professionnels référencés sur l'Annuaire des Masseurs-Kinésithérapeutes Auvergne Rhône-Alpes. Cet outil, accessible à tous sur le site de l'URPS MK ARA (rubrique « La profession »), permet de visualiser par secteur géographique l'offre disponible en kinésithérapie, et ce en fonction des pratiques ou spécialités développées par chacun.

pas encore entrepris la démarche d'intégrer notre annuaire en ligne ?

Alors n'hésitez pas à renseigner cette fiche des pratiques et du matériel et nous la retourner :

Par mail à l'adresse : [contact@urps-mk-ara.org](mailto:contact@urps-mk-ara.org)

Par voie postale : URPS Masseurs-Kinésithérapeutes Auvergne Rhône-Alpes - 21 quai Antoine RIBOUD - 69002 LYON

## Point de situation

Coronavirus (COVID-19)

### Toute l'actualité COVID-19 synthétisée pour vous sur notre site Internet !

Conditions d'exercice en contexte de crise sanitaire, dernières directives et recommandations ministérielles, communiqués de l'Agence Régionale de Santé, Protocoles d'hygiène ou encore télésoin... Suivez toutes les actualités COVID-19 en lien avec l'exercice de la kinésithérapie libérale sur le site Internet de l'URPS.



Pour consulter notre fil dédié, rendez-vous sur la page : <https://urps-mk-ara.org/covid-19-point-de-situation-journalier/>

## Le journal de l'Union Régionale des Masseurs Kinésithérapeutes Auvergne-Rhône-Alpes

N° 15 - Novembre 2020  
URPS-MK-ARA, 21 Quai Antoine Riboud, 69002 Lyon  
Tél. 04 27 89 57 85 - [contact@urps-mk-ara.org](mailto:contact@urps-mk-ara.org)  
[www.urps-mk-ara.org](http://www.urps-mk-ara.org)



Twitter : @URPS\_MK\_ARA  
Facebook : <https://facebook.com/URPS.MK.ARA>  
Google+ : <https://plus.google.com/+Urps-mk-araOrg>

Directeur de la Publication : Bruno Dugast  
Création et mise en page : FRSH  
Impression : Impressions Modernes  
Distribution La Poste - Tirage 9 000 exemplaires



# Kinés en Auvergne-Rhône-Alpes

[www.urps-mk-ara.org](http://www.urps-mk-ara.org)

BULLETIN D'INFORMATION N°15 - NOVEMBRE 2020  
Union Régionale des Masseurs-Kinésithérapeutes Auvergne-Rhône-Alpes



## J-4 mois avant d'élire vos prochains élus URPS !

Vous pouvez déjà le noter dans vos agendas 2021 : du 31 mars au 7 avril prochain se tiendront les prochaines élections URPS. Kinésithérapeutes libéraux de toute la France, mais aussi médecins, infirmiers, pharmaciens, chirurgiens-dentistes et orthophonistes seront amenés à voter pour leurs prochains représentants régionaux.

Page 2 et 3

## EDITO



## Un vote entièrement électronique,

pour les prochaines élections URPS prévues entre le 29 mars et le 7 avril 2021 !

Il ne s'agit pas simplement de répondre à une situation dans un contexte d'urgence sanitaire comme nous le vivons, mais de suivre le décret du 9 mai 2017 officialisant pour l'avenir ce mode d'élections à l'ère du numérique en santé.

Ces élections répondront à un double enjeu : de représentativité syndicale nationale, tel que nous le connaissons par les négociations conventionnelles avec l'Assurance maladie mais aussi au niveau départemental au sein des commissions paritaires.

Ces élections désigneront 24 membres élus URPS pour la région ARA qui auront pour mission de continuer à structurer et organiser l'offre de santé libérale. L'URPS est ainsi présente aux côtés des confrères afin de faciliter l'organisation de l'exercice libéral en les accompagnant face aux transformations du système de santé vers l'ambulatoire. Pour rappel, l'URPS assiste au développement des réseaux de soins, des CPTS, centralise l'information aux professionnels, organise des campagnes de prévention ( Torticolis du nourrisson, Mouchage, Ostéoporose...) et bien d'autres... Son rôle politique également, moins connu, lorsque les URPS se sont mobilisés pour faire pression sur les instances afin de récupérer nos cabinets avant la fin du premier confinement, chose faite.

Actuellement encore, nous sommes présents dans la gestion de crise sanitaire en continuant à argumenter sur la pertinence du maintien de notre activité dans le respect des règles officielles de sécurité-hygiène du CPIas.

L'ensemble de ces actions a été rendu possible grâce à une gestion comptable rigoureuse qui a permis au cours de ces dernières années de structurer et de professionnaliser l'URPS en embauchant du personnel qualifié.

Pour ma part, j'ai eu à cœur de vous servir et de vous représenter durant ces 5 dernières années. Il est temps maintenant de passer la main.

Au revoir.

Bien vôtement vôtre ;-)



Bruno Dugast, masseur-kinésithérapeute, président de l'URPS-MK-ARA

[www.urps-mk-ara.org](http://www.urps-mk-ara.org)

- BILAN URPS**  
Consultez le rapport d'activité 2019  
Page 3
- SPORT-SANTÉ**  
Quelle offre de sport-santé proposée par les kinés ?  
Page 4
- SANTÉ PUBLIQUE**  
Ostéoporose : les kinés ont un rôle à jouer !  
Page 5

# J-4 mois avant d'élire vos prochains élus URPS !

Vous pouvez déjà le noter dans vos agendas 2021 : du 31 mars au 7 avril prochain se tiendront les prochaines élections URPS. Kinésithérapeutes libéraux de toute la France, mais aussi médecins, infirmiers, pharmaciens, chirurgiens-dentistes et orthophonistes seront amenés à voter pour leurs prochains représentants régionaux. Les listes de candidats étant présentées par les organisations syndicales, au-delà d'élire ceux qui vous représenteront auprès des institutions régionales, vos votes détermineront également la représentativité des syndicats au niveau national. Particularité de ces élections 2021 : le vote sera intégralement dématérialisé.

Pour ne rien rater des étapes qui jalonnent le processus d'élections jusqu'au 31 mars prochain, nous vous proposons une Foire aux Questions récapitulant les échéances à venir.

## Foire aux Questions

### QUI SONT LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS URPS ? COMMENT SONT-ILS DÉSIGNÉS ?

Les candidats aux élections URPS sont des professionnels de santé (kinésithérapeutes pour notre URPS) qui ont la volonté de représenter et porter la voix de leurs confrères, consœurs auprès des acteurs du monde de la santé. Ils prennent part à l'élaboration des politiques de santé, s'investissent dans divers projets et accompagnent l'évolution de l'exercice professionnel.

Les listes de candidats sont élaborées et présentées par les organisations syndicales. Ces dernières pour être aptes à soumettre des listes doivent attester d'au moins deux ans d'ancienneté. Votre choix pour une liste et donc pour une organisation syndicale à l'échelon régionale, conditionnera le poids de cette dernière au niveau national, et donc sa légitimité à prendre part, entre autres, aux négociations conventionnelles liées à l'exercice de la kinésithérapie.

Les listes de candidats seront publiées le 28 janvier prochain.

**Le Saviez-vous ?** En Auvergne Rhône-Alpes, 3 syndicats défendent les intérêts des kinésithérapeutes. Par ordre alphabétique, il s'agit : d'Alizée, de la FFMKR (Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs), et du SNMKR (Syndicats National des Masseurs-Kinésithérapeutes). Les candidats qui se présenteront aux élections à venir sont donc issues de ces 3 organisations.

### COMBIEN D'ÉLUS RÉÉLISONS-NOUS EN 2021 ?

Le nombre total de sièges à pourvoir est proportionnel au nombre d'électeurs. Si la région compte plus de 5 000 électeurs, ce qui est le cas en Auvergne Rhône-Alpes, 24 sièges sont alors à pourvoir.

### J'AI COMPRIS QUE LE VOTE ÉTAIT DÉMATÉRIALISÉ : COMMENT SERAI-JE INFORMÉ DES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE POUR PRENDRE PART AU SCRUTIN ?

1 À compter du 30 novembre 2020, et ce jusqu'au 7 avril, toutes les informations seront disponibles sur un « Portail électeur ». Toutes les informations utiles à l'élection y seront détaillées (date de scrutin, modalités de vote, contacts, etc...)

2 Plusieurs jours avant le vote (date à définir par l'instance organisatrice), chaque électeur recevra, à son adresse professionnelle, un courrier confidentiel et nominatif qui contiendra toutes les consignes de vote.

3 Dès le 31 mars à 12h et ce jusqu'au 7 avril à 12h, vous pourrez, en tant qu'électeur, vous connecter au « Portail électeur » à l'aide des identifiants reçus par courrier. Il vous sera possible, dès lors, de visualiser les différentes listes présentées par les organisations syndicales et voter pour celle de votre choix. Le vote blanc est également permis. Un accusé de réception ainsi qu'une preuve de vote seront générés suite à votre vote.

### J'EXERCE EN LIBÉRAL EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES : PUIS-JE VOTER QUEL QUE SOIT MON STATUT ?

Seuls les kinésithérapeutes libéraux, exerçant sous le régime conventionnel et à titre principal dans la région pourront voter dès le 31 mars prochain. Cela représente environ 9 500 électeurs en AURA.

Si vous ne disposez que d'un cabinet secondaire dans la région, ou que vous ne disposez pas d'un lieu d'exercice permanent tout en n'exerçant qu'en tant que remplacement, vous ne pourrez prendre part à ce vote.

## Organisations des élections : les échéances à venir



**Le Saviez-vous ?** Les premières élections des URPS des masseurs-kinésithérapeutes ont eu lieu en Décembre 2010. Ces instances représentatives fêteront donc leurs 10 ans de fonctionnement en décembre prochain.

## L'URPS fait son bilan : consultez dès à présent le rapport d'activité 2019 !

Il se caractérise, cette année, par un tout nouveau format, pensé pour être diffusé et approprié par le plus grand nombre. Le rapport d'activités de l'URPS MK ARA est paru à la rentrée. 28 pages qui présentent et détaillent l'ensemble des missions et activités mises en œuvre en 2019 par vos élus URPS. Pour ceux et celles qui n'auraient pas encore eu l'occasion de le consulter...

Ce rapport, plus détaillé que les années précédentes est le fruit d'un travail d'analyse, de prise de recul et de synthèse des projets développés en 2019 par vos représentants URPS. Parce qu'il nous tenait à cœur d'être le plus transparent et lisible possible sur les actions menées en faveur de l'exercice de la kinésithérapie libérale.

Au travers de 6 rubriques, nous vous invitons donc à découvrir :

- 1 Le profil des kinésithérapeutes libéraux de notre région
- 2 L'organisation interne de l'URPS
- 3 Le réseau de partenaires avec lequel nous travaillons
- 4 Les missions-clés qui ont guidé notre action en 2019
- 5 Les différents projets de santé publique développés
- 6 Et enfin, en ouverture, les actions en cours en 2020

Bonne lecture !



Nous tenons à remercier Clémentine Pertin, stagiaire Master 2 Droit de la santé, et Judie Antoine, assistante en charge de la communication, qui ont toutes deux travaillé à produire ce rapport.

**Où le lire ?** Ce rapport 2019 est disponible en ligne sur le site Internet de l'URPS MK ARA, rubrique Documentation.

## Quelle offre de sport-santé proposée par les kinés de mon secteur ?

La question est encore peu posée aujourd'hui, que ce soit par les médecins, prescripteurs du Sport-Santé, ou par le patient. Pourtant, les kinésithérapeutes font partie des professionnels habilités à accompagner les patients atteints d'ALD, notamment ceux souffrant de limitations fonctionnelles sévères...

L'un des leviers pour améliorer la reconnaissance et la visibilité des kinésithérapeutes dans le champ du Sport-Santé réside certainement en une meilleure information de l'offre existante. C'est en s'appuyant sur ce constat que les élus de deux commissions de travail URPS MK ARA, Nouveaux Modes et Réseaux, ont planché ces derniers mois sur la création d'un portail de référencement en ligne.

Pour Mathias Le Goaziou, référent en charge de ce dossier, les objectifs sont les suivants :

- ➔ Rendre visibles pour les patients et les prescripteurs que sont les médecins, sur un site dédié, les kinésithérapeutes proposant une activité physique adaptée.
- ➔ Promouvoir l'Offre Sport-Santé grand public développée par les kinésithérapeutes en référençant ceux intervenant dans des structures associatives ou club.
- ➔ Formaliser une cartographie et évaluer le maillage des kinésithérapeutes réalisant des activités physiques. et ainsi avoir du poids face aux autres acteurs du Sport-Santé.

**Ce travail de référencement sera possible et efficace, si et seulement si le nombre de confrères et consœurs recensés est significatif.**

En ce sens, l'URPS s'est rapprochée du Conseil Régional de l'Ordre (CRO MK) afin d'optimiser l'adhésion des kinésithérapeutes à cette démarche.

Alors, si vous proposez et animez des ateliers collectifs au sein de votre cabinet, ou en association : n'hésitez pas à vous faire référencer par l'URPS MK ARA.

Pour cela :

**Rendez-vous à l'adresse suivante :**

<https://vu.fr/MK-sport-sante>

**Ou Scannez le QR code suivant :**